

1101488 du 25/3/2011
91B326 -

FIMHOTEL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 40 000 €
SIEGE SOCIAL : MAS DE LA GARRIGUE
PEAGE NORD ROUSSILLON, 66600 RIVESALTES

381 656 289 RCS PERPIGNAN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2011**

Le 1^{er} mars 2011,
A 9 heures,

Les associés de la société FIMHOTEL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Mas de la Garrigue, Péage Nord Roussillon 66600 RIVESALTES, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Henry GAUZE, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Francine GAUZE et Monsieur François GAUZE, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle Fanny GAUZE est désigné comme secrétaire.

Monsieur Jean-Paul CUBAYNES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AG

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de l'objet social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre l'objet social à l'activité de gestion et service hôtelier et restauration des sociétés du groupe ; accessoirement, commerce de vins.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France et à l'étranger : "

- " La gestion et le service hôtelier et restauration des sociétés du groupe ;"
- "La prise de participation, services et assistance financière, administrative et commerciale aux sociétés du groupe ;"
- "Marchand de biens, promoteur, lotisseur ;"
- "Commerce de vins."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire

FRANCINE GAUZE
Françoise Gauze

Henri GAUZE
[Signature]

Fanny GAUZE
[Signature]

FRANÇOIS GAUZE
[Signature]